

**Procès-verbal de la 459^e séance de la Commission des affaires étudiantes**

du jeudi 15 janvier 2026 de 9h à 12h, salle 1682 du pavillon Jeanne-Lapointe.

Personnes présentes :

- Mme Lydia Arsenault, agente de recherche et de panification (BRP), invitée
Mme Pascale Bédard, FSS
Mme Julie Bilodeau, directrice du Bureau du respect de la personne (BRP), invitée
Mme Najat Bhiry, présidente
Mme Marie-Renée Blanchet, représentante de la doyenne FESP
Mme Mahité Breton, secrétaire
Mme Geneviève Champoux, directrice de la Direction des services aux étudiants
Mme Pénélope Daignault, FLSH
M. Louis-Vincent Grand'Maison, ÆLIÉS
Mme Evelyne Guay, chargée d'enseignement
Mme Marianne Lachance, CADEUL
M. Louis-Xavier Lamy, ÆLIÉS
M. Pierre Leclerc, FMED
Mme Nancy Mouradian, FMD
Mme Suzie Perron, conseillère aux étudiants, VREAE, invitée
Mme Nadine Rousselot, directrice des affaires des Premiers Peuples (VREAE), invitée
Mme Émilie Saulnier-Talbot, FSG

Personnes absentes :

- Mme Olga Chernyak, CADEUL

Personnes excusées :

- M. Michel De Waele, représentant de la vice-rectrice, VREAE
Mme Kellyane Garneau, CADEUL
Mme Jocelyne Kiss, FAAAD
Mme Fatoumata Sylla, ÆLIÉS

1. Bienvenue

Après avoir constaté le quorum, la séance débute à 9h03.

2. Adoption de l'ordre du jour de la 458e séance

L'ordre du jour suivant est soumis aux membres et adopté à l'unanimité.

1. 9h - Bienvenue;
2. 9h02 - Adoption de l'ordre du jour de la 459^e séance;
3. 9h05 - Adoption du procès-verbal de la 458^e séance du 4 décembre 2025 et retour sur les affaires en découlant, s'il y a lieu;
4. 9h15 - Présentation sur les principaux enjeux auxquels sont et seront confrontés les étudiantes et les étudiants autochtones et les stratégies à mettre en place pour mieux soutenir leur réussite et leur inclusion, par Nadine Rousselot, directrice des affaires des Premiers Peuples (VREAE) et Suzie Perron, conseillère aux étudiants VREAE.
5. 10h15 - Pause;
6. 10h30 -Présentation des services du Bureau du respect de la personne (BRP) par Julie Bilodeau, directrice du BRP et Lydia Arsenault, agente de recherche et de planification au BRP;
7. 11h30 – Discussion sur la version préliminaire de l'avis concernant la perspective étudiante sur les outils d'IAG, notamment les principales conclusions et les recommandations;
8. 11h50 - Varia;
9. 12h - Levée de la séance.

3. Adoption du procès-verbal de la 458^e séance du 4 décembre 2025 et retour sur les affaires en découlant, s'il y a lieu

La présidente invite les membres à formuler leurs commentaires ou remarques quant au procès-verbal.

Le procès-verbal du 4 décembre 2025 est soumis aux membres et il est approuvés à l'unanimité.

Les notes de séance sont également soumises aux membres et sont approuvées à l'unanimité.

4. Présentation sur les principaux enjeux auxquels sont et seront confrontés les étudiantes et les étudiants autochtones et les stratégies à mettre en place pour mieux soutenir leur réussite et leur inclusion, par Nadine Rousselot, directrice des affaires des Premiers Peuples (VREAE) et Suzie Perron, conseillère aux étudiants VREAE.

La Commission accueille Mesdames Rousselot et Perron dans le cadre des travaux sur le mandat prospectif. Celles-ci viennent présenter les enjeux auxquels sont confrontés les étudiantes et les étudiants autochtones qui sont appelés à occuper une place croissante sur le campus de l'Université.

Mme Perron commence par présenter le Bureau des Premiers Peuples (BPP) et l'ensemble des ressources qu'il met à la disposition des étudiantes et étudiants : un espace d'accueil au pavillon Jean-Charles-Bonenfant, où les cultures autochtones sont mises en valeur; un accompagnement personnalisé; un soutien financier; et un rôle d'intermédiaire avec les services éducatifs de la communauté d'origine de l'étudiante ou l'étudiant. Étant donné l'équipe restreinte dont il dispose, le BPP cherche aussi à créer des collaborations durables avec différentes unités à l'Université afin d'unir les forces et les expertises pour faciliter l'intégration des étudiantes et étudiants autochtones.

Mme Rousselot poursuit en décrivant les défis spécifiques auxquels font face les étudiantes et étudiants autochtones. Au premier chef figure la maîtrise de la langue française, qui représente un obstacle majeur en raison des différences conceptuelles entre les langues. Les étudiantes et étudiants autochtones doivent s'approprier de nouveaux concepts pour appréhender le monde dans un cadre culturel différent, ce qui peut être particulièrement difficile. Elle souligne également l'importance de la sécurisation culturelle, qui est essentielle pour surmonter l'isolement ressenti par ces étudiantes et étudiants lorsqu'ils quittent leur communauté pour un environnement urbain. Un autre point crucial est l'accès aux services psychosociaux. Les traumatismes intergénérationnels vécus par les étudiantes et étudiants autochtones ne sont pas toujours bien compris, ou encore ils sont traités selon les normes habituelles. Or, de tels traumatismes exigent une expertise spécifique souvent absente des services actuels.

Mme Rousselot insiste sur la nécessité de la formation sur les réalités autochtones pour l'ensemble de la communauté universitaire afin de pallier le manque de sensibilisation et de connaissance. À titre d'exemple, elle signale que la formation sur les réalités autochtones offerte à tous les employées et employés a été suivie par seulement 120 personnes en 3 ans. Elle souligne que c'est pourtant une responsabilité qui découle de l'engagement de l'Université Laval envers les Premiers Peuples¹. Selon elle, il manque encore un réel mouvement d'engagement au sein de la communauté lavalloise.

Enfin, la discussion aborde la question des mesures d'appui. Les étudiantes et étudiants autochtones se voient souvent refuser des accommodements en raison de l'absence de diagnostic formel et du manque de reconnaissance des défis propres aux Premiers Peuples, ce qui est perçu comme une injustice. Mme Rousselot rappelle que la plupart d'entre eux

¹ Voir notamment : [Stratégie et engagement | Université Laval](#) et [Plan_action_premiers_peuples.pdf](#).

ont eu des accommodements tout au long de leur parcours scolaire, car les écoles de bande sont très différentes des établissements du système québécois. Ces écoles offrent une formation académique de base et accordent de l'importance à la préservation des cultures autochtones. Au cégep, les personnes étudiantes ont d'emblée accès à des accommodements. Mme Rousselot estime qu'une politique similaire pourrait s'avérer bénéfique à l'Université Laval. Elle propose d'ailleurs que l'Université développe des projets pilotes pour tester de nouvelles politiques d'accommodelement qui tiennent compte des réalités spécifiques des étudiantes et étudiants autochtones.

En conclusion, la présentation met en lumière la nécessité d'une approche intégrée et collaborative pour soutenir la réussite et l'inclusion des étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval, en tenant compte de leurs réalités culturelles et historiques uniques.

5. Pause

6. Présentation des services du Bureau du respect de la personne (BRP) par Julie Bilodeau, directrice du BRP et Lydia Arsenault, agente de recherche et de planification au BRP;

La Commission accueille Mesdames Bilodeau et Arsenault, qui viennent présenter le Bureau du respect de la personne et notamment la campagne « Le respect, rien de moins », dont une nouvelle édition sera lancée sous peu.

Mmes Bilodeau et Arsenault exposent les différentes missions et activités de leur bureau. Le BRP, créé en juin 2022, résulte de la fusion du Centre d'intervention et de prévention en matière de harcèlement psychologique (CPIMH) et du Centre d'intervention et de prévention en matière de violences à caractère sexuel (CePVACS). Cette fusion vise à centraliser les efforts de prévention et d'accompagnement pour les violences à caractère sexuel et le harcèlement psychologique, lesquelles constituent les missions principales du BRP.

Le BRP offre des services de soutien et d'accompagnement aux étudiantes et étudiants ainsi qu'au personnel de l'Université Laval. Ces services sont confidentiels et incluent la prévention, la sensibilisation, et l'accompagnement des personnes témoins ou victimes de violences ou de harcèlement. Pour le personnel, le BRP collabore avec les ressources humaines avec qui il partage la responsabilité de la prévention et de la formation. Le BRP offre aussi un accompagnement au personnel enseignant lorsque se présente une situation problématique liée au respect en classe (par exemple lors de travaux d'équipe).

Deux campagnes de sensibilisation annuelles sont mises en avant : « Sans oui, c'est non », qui existe depuis plus de dix ans et se concentre sur le respect du consentement sexuel, et « Le respect, rien de moins ». Cette dernière campagne est née d'une collaboration entre plusieurs unités de l'Université et mettait, à l'origine, l'accent sur la collaboration saine dans les relations d'encadrement. Pendant la pandémie, l'accent a été déplacé vers les gestes de

bienveillance pour soutenir le bien-être. Récemment, de nouvelles tendances en matière d'irrespect ont été constatées dans la société : de l'impatience, de l'irritabilité, un ton inappropriate dans les communications ou de la difficulté à prendre du recul face à une situation conflictuelle ou insatisfaisante. La nouvelle version de la campagne s'articulera donc autour de cinq thèmes : le service à la clientèle, les communications numériques, l'impact des mots, le vivre ensemble (incluant le rôle de témoin et comment chacun peut contribuer à un climat de bienveillance) et les liens interpersonnels. Un concours a été lancé pour solliciter des illustrations sur ces thématiques : [Concours Respect | Université Laval](#) – ce site contient davantage d'information sur les axes thématiques.

Par ailleurs, le BRP effectue des tournées des classes en début de session et participe à des activités institutionnelles pour accroître sa visibilité.

7. Discussion sur la version préliminaire de l'avis concernant la perspective étudiante sur les outils d'IAG, notamment les principales conclusions et les recommandations;

Les membres discutent de la version préliminaire de l'avis et offrent quelques suggestions en vue des recommandations à venir.

8. Varia

Aucun point n'est soulevé.

9. Levée de la séance.

Après proposition, la séance est levée à 12h.



Mahité Breton
Agente de recherche et de
planification



Najat Bhiry
Présidente

Le 15 janvier 2026